

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20250910-25-155-SPORT-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Affichage : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**Cahier des charges pour la fabrication et l'installation de
panneaux publicitaires
Complexe sportif du Pruneddu**

1. Objet du cahier des charges

Ce document a pour objet de définir les caractéristiques techniques, les spécifications de fabrication, d'installation et les exigences de qualité pour des panneaux publicitaires en aluminium composite "Dibond" destinés à être installés au complexe sportif du Pruneddu.

2. Description générale des panneaux

Les panneaux doivent servir de support à des affichages publicitaires de grande taille dans le complexe sportif du Pruneddu. Ils doivent être réalisés en aluminium Dibond, un matériau composite composé de deux couches d'aluminium entourant un noyau en polyéthylène.

Dimensions :

- **Panneaux extérieurs :**
 - Longueur : 305 cm
 - Hauteur : 150 cm
 - Épaisseur : 3 mm (ou conforme aux recommandations du fabricant pour une utilisation en extérieur et en milieu sportif)
- **Panneaux intérieurs :**
 - Longueur : 200 cm
 - Hauteur : 100 cm
 - Épaisseur : 3 mm (ou conforme aux recommandations du fabricant pour une utilisation en extérieur et en milieu sportif)

Matériaux :

- **Panneaux extérieurs :**
 - Face extérieure : aluminium
 - Noyau : polyéthylène
 - Résistance aux UV, à l'humidité, aux chocs et aux intempéries pour garantir la durabilité en extérieur.
- **Panneaux intérieurs :**
 - Noyau : forex
 - Résistance à l'humidité et aux chocs pour garantir la durabilité en extérieur.

Finition sticker/impression directe :

- Impression directe ou vinyle adhésif haute qualité avec une lamination de protection, selon la méthode d'impression choisie.
- Résistant aux rayures, aux chocs, et à l'exposition prolongée à la lumière solaire.

Résistance mécanique : Les panneaux doivent être rigides et résistants pour garantir une stabilité parfaite dans des conditions de vent ou d'exposition aux chocs.

Couleurs : La fidélité des couleurs doit être garantie par l'imprimeur.

Il est recommandé de fournir à l'imprimeur un fichier vectorisé au format pdf, format colorimétrique : FOGRA39 - CMJN.

3. Emplacement des panneaux :

- Panneaux extérieurs
 - Les panneaux extérieurs seront installés sur les structures périphériques du stade (positionnement des nouveaux panneaux dans la continuité les précédents, selon les emplacements disponibles), à une hauteur de 10 centimètres du sol.
- Panneaux intérieurs
 - Les panneaux intérieurs seront installés sur la surface en face des tribunes du stade (positionnement des nouveaux panneaux dans la continuité les précédents, selon les emplacements disponibles), à une hauteur de 150 centimètres du sol.

Fixations :

- Panneaux extérieurs
 - Les fixations se feront avec des colliers de serrage en polyamide noirs (Rilsan) adaptés à la nature de la structure en métal, avec une résistance aux UV.
 - Les panneaux seront solidement ancrés, résistants aux vibrations ou aux chocs liés à des événements sportifs.
 - Les fixations permettent un démontage facile si nécessaire sans endommager les panneaux ou la structure.
- Panneaux intérieurs
 - Les fixations se feront avec des pièces adhésives doubles faces à hautes résistances.
 - Les panneaux seront solidement mis en place et résistants aux vibrations ou aux chocs liés à des événements sportifs.

- Les fixations permettent un démontage facile si nécessaire sans endommager les panneaux ou la structure.

4. Exigences de durabilité

- **Durée de vie :**
 - Les panneaux doivent être conçus pour une durée de vie minimum de 5 ans en conditions extérieures et extérieures sans altération significative des couleurs ou du matériau.

5. Normes et certifications

Les panneaux en alu Dibond doivent répondre aux normes en vigueur concernant :

- La résistance aux conditions climatiques (UV, humidité).
- La sécurité incendie (classement au feu).
- Le respect des normes environnementales dans la production des matériaux utilisés (exemple : absence de métaux lourds).

Signature du cahier des charges : Le présent cahier des charges doit être validé et signé par les deux parties (commanditaire et Municipalité) avant le début de la production.

Date :

Signature :

Commanditaire



Municipalité

